



Conseil du bassin versant
de la région de Vaudreuil-Soulanges

13, rue Ste-Catherine, St-Polycarpe QC, J0P 1X0
Tél. (450) 216-0707
www.cobaver-vs.org



Pour diffusion immédiate

AVIS D'ÉLECTION ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges vous invite à son assemblée générale annuelle (AGA), qui se tiendra **le jeudi 14 juillet 2022, à 20h**, de façon virtuelle. Une **inscription d'ici le 10 juillet 2022 est obligatoire** afin d'obtenir le lien internet et le mot-de-passe ZOOM pour assister à l'assemblée. La procédure d'élection pour les sièges au conseil d'administration du COBAVER-VS s'effectuera lors de l'AGA du COBAVER-VS.

Le COBAVER-VS est aussi à la recherche de membres réguliers qui désirent s'informer et faire avancer la cause de l'eau, de nos rivières et des écosystèmes. L'adhésion annuelle au COBAVER-VS est au coût de 10\$ et requiert votre présence à l'AGA. Vous devez vous inscrire sur notre site web : <https://www.cobaver-vs.org/devenir-membre/>

Est éligible à siéger au conseil d'administration tout membre actif ayant droit de vote qui remplit les conditions suivantes :

- être/devenir membre du COBAVER-VS;
- être une personne majeure résidant ou ayant des activités régulières dans la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges (exclue L'Île-Perrot);
- désirer œuvrer bénévolement pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant afin d'agir au sein de la table de concertation pour la pérennité des usages de l'eau.
- Œuvrant dans un des secteurs d'activité, définis en collèges électoraux. L'organisme ou la société envoie une résolution officielle désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception du poste citoyen).

Procédure pour les candidats(e)s :

- Déposer sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae abrégé, au plus tard **le dimanche 10 juillet à minuit au courriel : dg@cobaver-vs.org**
- Présenter une résolution officielle de son collège électoral désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception du poste citoyen).

SECTEUR EN ÉLECTION	DÉFINITION DU COLLÈGE ÉLECTORAL
Deux postes citoyens	Individus intéressés par la gestion intégrée de l'eau (membres du COBAVER-VS)
Culture	Organisation culturelle
Parapublique	Université
Santé	Organisme de la santé